A SUIVRE...

BULLETIN DE LA SECTION VAUDOISE DE PATRIMOINE SUISSE

Patrimoine suisse
Section vaudoise

Numéro 68
Janvier 2016

Parution:
3 fois par an

Denis de Techtermann
Président de la section vaudoise de Patrimoine suisse

Jaques Bonnard
Président d'honneur de la section vaudoise de Patrimoine suisse

Notre président d'honneur, ***Monsieur Jaques Bonnard****, architecte puis conservateur des «Musées du Vieux Lausanne» se joint à notre comité pour vous souhaiter à vous tous, membres de notre section et lecteurs de notre bulletin, une excellente année 2016. Monsieur Bonnard qui fêtera cette année ses 98 ans suit toujours avec beaucoup d'attention les activités de la section. Nous parcourons, ensemble, notre bulletin et il me pose de multiples questions. A notre tour, nous lui souhaitons une excellente année 2016.*

En ce qui concerne l'année 2016, je souhaite mettre l'accent sur quatre axes:

- *Créer des relations étroites avec le service cantonal de l'énergie et les professionnels des énergies douces afin d'établir, ensemble, les meilleures solutions pour une intégration harmonieuse des capteurs solaires, des isolations thermiques périphériques et autres éléments favorisant les économies d'énergie dans l'architecture et le patrimoine bâti en général.*

- *Veiller à une gestion mesurée et équilibrée de la réponse aux besoins de densification. On ne peut pas densifier n'importe où et sans réflexion; la concertation avec tous les acteurs de la construction, de l'urbanisme et de la protection du patrimoine bâti et paysager est nécessaire.*

- *Etablir une collaboration plus étroite avec les autorités cantonales chargées du patrimoine et de la culture en général afin de veiller, ensemble, à la protection et à la conservation du riche patrimoine vaudois. Dans cet esprit, et en collaboration avec l'Interassar[1], accentuer l'introduction, dans les écoles, des notions d'architecture, d'urbanisme et de patrimoine.*

- *Poursuivre notre action en faveur de la sauvegarde du patrimoine unique et exceptionnel que constitue l'ensemble de nos cures vaudoises, en particulier celles construites avant 1845 ou présentant un intérêt majeur.*

Nous osons compter sur votre appui et votre fidélité pour l'exécution de notre mandat.

Pour le comité:
Denis de Techtermann, président

[1] *Intergroupe des Associations d'architectes du Canton de Vaud*

Couverture:
La Cure de Constantine, 1577
Note (2) au recensement architectural

Cures vaudoises des 16e, 17e et 18e siècles	**3-5**
Opposition au projet de construction d'une nouvelle serre au Jardin botanique de Lausanne	**6-7**
Patrimoine de l'Etat: une gestion utile et responsable	**8-9**
Distinction vaudoise du patrimoine 2016 décernée aux «Archives de la Construction Moderne» ACM	**10-11**
La vente de «l'Écu d'Or» 2016 se fera en faveur des jardins et des espaces verts	**12**
Message de l'Association «Sauver le Jardin Roussy»	**13**
Conférence de Mme Haldemann	**14**
Visite de propriétés bourgeoises à Genthod	**15**
Programme 2016 des concerts à La Doges	**16**

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

p. 1	Photo Etat de Vaud
p. 3-5	Photos Etat de Vaud
p. 6-7	Photos Denis de Techtermann
p. 8	Photos Denis de Techtermann
p. 9	Photos Etat de Vaud
p. 10	Photos Archives de la construction moderne
p. 12	Photos www.ecudor.ch
p. 14	Photos extraites du web
p. 15	Photos: extraites du web

IMPRESSUM

Responsable de rédaction:
Denis de Techtermann
Chemin du Sorby 8, 1110 Morges

Conception et mise en pages:
Optiproduction Conseil: Bernard Marendaz, 1095 Lutry

Impression: Artgraphic Cavin SA, 1422 Grandson

ADMINISTRATION ET SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

Patrimoine suisse section vaudoise
Domaine de La Doges,
Ch. des Bulesses 154,
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 944 15 20 – Fax 021 944 15 89
mail: info@sapvd.ch
web: www.patrimoinesuisse-vd.ch
CCP Patrimoine suisse, section vaudoise: 10-16150-1

CURES VAUDOISES
des 16e, 17e et 18e siècles

Dans le numéro 67 de septembre 2015 de «A Suivre», nous vous avons présenté sept des vingt cures faisant partie du projet de vente par l'Etat. Nous vous en présentons, ici, six nouvelles. Parmi ces treize cures, une est inscrite en note (1) au recensement architectural, neuf en note (2) et trois en note (3). Par ces publications, nous vous donnons un échantillon représentatif de l'ensemble du projet de vente.

Après avoir approfondi nos réflexions, nous pouvons vous préciser ou compléter notre position de la manière suivante:

Les cures vaudoises représentent un ensemble exceptionnel non seulement sur le plan vaudois mais aussi suisse, voire européen (Marcel Blanc 1980). En effet, cet ensemble est remarquable pour les raisons suivantes:

«Les cures sont un héritage unique d'un moment de notre histoire, elles ont contribué à façonner l'image de notre pays» (Marcel Blanc, dans *Les cures vaudoises*, de Monique Fontannaz). La majeure partie des cures a été construite entre 1536 (conquête bernoise et Réforme) et 1845. Leur architecture exprimant une même fonction est adaptée à leur environnement. Elles sont d'une qualité architecturale et d'une exécution remarquable.

Depuis les années 70, cet ensemble a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil d'Etat, appuyé par le Grand Conseil. La conservation de la valeur d'ensemble de cette unité ne peut être garantie qu'en restant propriété de l'Etat. Le service en charge de leur entretien possède une longue expérience en matière de techniques de conservation, adaptée à ce type de bâtiments.

En vendant les cures, la valeur de cet ensemble unique sera perdue. Nous perdrons aussi l'image typique de nos villages reconnaissable par cette composition particulière formée par la cure et l'église associée parfois à l'école. Le travail approfondi de nos autorités des années 70 et la référence à des restaurations exemplaires de cet ensemble risquent aussi d'être perdus.

La protection que procurent les lois concernant les bâtiments en note 3 et 4 au recensement architectural (ce qui est le cas pour la majorité des cures) est faible; leur démolition même ne peut être exclue.

Les partisans de la vente veulent garantir la protection de ce patrimoine par des contraintes dans le contrat de vente. La transmission de celles-ci lors d'une vente ultérieure ne peut être garantie.

De l'avis de notre comité, l'Etat devrait adopter l'attitude plus restrictive suivante:

1. S'interdire toute vente de cure portant la note 1, 2 ou 3 au recensement architectural ou construite avant 1845.

2. Pour les cures portant la note 4 ou supérieure, examiner l'opportunité d'une éventuelle vente pour autant que les conditions suivantes soient réunies :

a) Que la cure soit vide de pasteur et de locataire, b) Qu'elle ne constitue pas, avec l'église et l'école un ensemble significatif pour l'identité du village, c) Qu'un droit de préemption soit accordé aux paroisses et aux Communes.

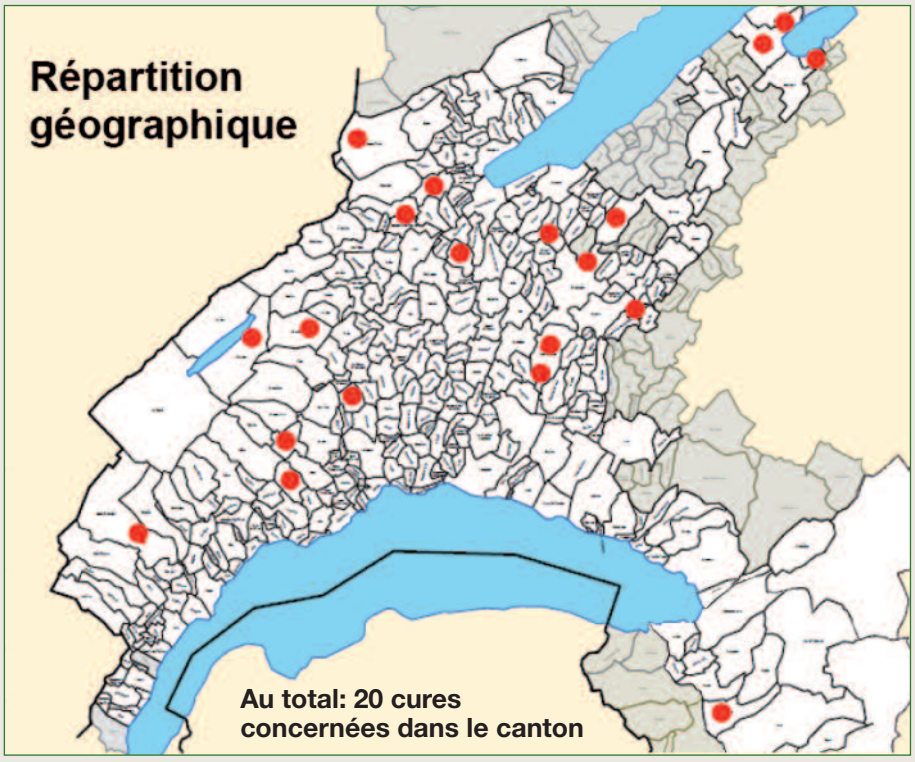

Prenez notre action à cœur et invitez vos amis et connaissances à demander leur adhésion à la section vaudoise de Patrimoine suisse

Vous pouvez vous inscrire: a) sur le site internet www.sapvd.ch ou b) par e-mail à info@sapvd.ch ou encore c) Patrimoine suisse, Section vaudoise, Domaine de La Doges Ch. des Bulesses 154, 1814 La Tour-de-Peilz

Le XVIe siècle

Cure de L'Abbaye 1544

Note (2) au recensement architectural

La cure de L'Abbaye trouve son origine très ancienne dans le couvent de Prémontrés fondé vers 1126 au bord du lac de Joux, et desservi par au moins douze chanoines réguliers.

Au moment de la création de la paroisse après la Réforme, on installa le prédicant dans un édifice situé à l'angle sud-est d'un important ensemble de bâtiments un peu à l'écart du cloître proprement dit. La cure ayant subi plusieurs incendies depuis lors, conserve peu de maçonneries médiévales, si ce n'est un mur intérieur très épais.

Le XVIIe siècle

Cure d'Arzier 1647

Note (2) au recensement architectural

Le village d'Arzier, situé au-dessus de Nyon, a été formé sous l'impulsion de la chartreuse d'Oujon. L'évêque de Genève, qui étendait son influence jusqu'à Aubonne, ordonna aux habitants d'Arzier, lors de la fondation de la paroisse en 1306, de bâtir la cure et l'église (Cartulaire d'Oujon, 27 septembre 1306).

La cure actuelle, qui a été reconstruite en partie en 1647, est située juste à l'ouest de l'église et à l'emplacement de l'ancien cimetière. Elle présente encore des éléments médiévaux dont une petite fenêtre à accolade. La disposition intérieure de la cure, résultant de plusieurs reconstructions partielles, paraît être relativement ancienne, avec son escalier droit appuyé contre la face ouest.

Cure de Champvent 1682

Note (2) au recensement architectural

C'est au milieu du XVIIIe siècle que la collaboration entre les instances gouvernementales et les architectes officiels bernois d'une part, et les architectes locaux d'autre part, trouva une sorte d'équilibre qui fut à la base de l'activité particulièrement intense des années 1750-1770. En effet, entre 1752 et 1758 tout d'abord, on ne dénombre pas moins de dix-sept cures reconstruites entièrement; puis dans la décennie suivante, l'effort fut mis sur la réfection partielle d'édifices plus anciens que l'on rendit conformes aux exigences de l'époque. Tel est le cas pour la cure de Champvent:

La reconstruction de cette cure entreprise par Abraham Bornand en 1762 laissa subsister la quasi-totalité des murs extérieurs anciens, la charpente et probablement une partie de l'édifice de 1682. On sentit surtout la nécessité de déplacer l'escalier et les lieux d'aisance, et de changer les encadrements de toutes les baies. Ainsi, si la cure de Champvent conserve une distribution à couloir central traversant, héritée probablement du bâtiment antérieur, elle présente en revanche l'élément plus moderne de l'escalier à deux rampes situé près de l'entrée et contre lequel s'appuient les privés.

Le XVIIIe siècle

Cure de Saint-Livres, 1717

Note (3) au recensement architectural

Jusqu'en 1701, l'entretien et la construction de la cure incombaient au baron d'Aubonne. Elle était en très mauvais état lorsqu'elle parvint en mains de LL.EE. En 1717, on fit donc appel au maître Marti de Rapperswil, «maçon expert» et aussi «architecte» qui avait déjà eu l'occasion de travailler en pays romand pour LL.EE. Ce maître Marti, plus connu chez nous sous le nom de Gaspard Martin, proposa un projet pour un bâtiment neuf, «le plus petit et avantageux possible». Il semble que l'une des raisons principales qui ont poussé au choix du plan classique pour la cure de Saint-Livres fut d'ordre économique. On aménagea l'intérieur de manière très simple: avant les réparations de 1748 et 1778, le logement ne possédait aucune pièce boisée; il n'y avait que deux chambres chauffées par des fourneaux et les fenêtres étaient à vitres rondes irrégulières. Saint-Livres se rattache au type de Villard-le-Grand par sa façade à cinq baies, par son plan subdivisé en quatre pièces, son couloir traversant et son toit à demi-croupes. De plus, c'est le premier cas connu où l'escalier, parallèle à l'extrémité du couloir, s'inscrit dans une cage de maçonnerie pratiqué à l'emplacement de l'une des pièces.

Cure de Denezy, 1717

Note (3) au recensement architectural

Pendant tout l'Ancien Régime, l'entretien et la construction de la cure revenaient au seigneur de Denezy. En 1717, celui-ci mit à disposition du pasteur une nouvelle maison, la précédente étant vraisemblablement en trop mauvais état. En 1866, la façade de l'écurie et de la grange est remaniée par le maçon E. Grec. En 1935-1938, une salle de paroisse est aménagée dans le rural.

Pour l'ensemble des textes des cures:

Informations tirées du livre de Monique Fontannaz, *Les cures vaudoises. Histoire architecturale, 1536-1845,* Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1986

Cure de Peney-Le-Jorat 1795

Note (3) au recensement architectural

A la demande des habitants de Villars-Tiercelin et de Peney, le gouvernement accorda en 1794 la création d'une «suffragance pastorale» dont le centre fut fixé à Peney. Un article de journal contemporain relate le zèle avec lequel les paroissiens procurèrent un logement à leur nouveau ministre. Ils achetèrent un terrain dans l'exposition la plus agréable du village et y construisirent de toutes pièces une cure. Le nom du charpentier Jean Rod est connu par une inscription accompagnée de la date de 1795 figurant sur une poutre, mais on ignore l'identité de l'architecte et des autres artisans.

Bien que construite à l'initiative des villageois, la cure de Peney présente des caractéristiques qui ne sont pas celles d'une maison paysanne: elle ne possède qu'une petite grange; les façades principales à trois et quatre baies semblent s'inspirer encore des cures du type de Saint-Cierges, tout en suivant une ordonnance moins stricte. Seul le motif reliant la porte d'entrée axiale, très courant dans la région, rattache ce bâtiment à la tradition locale.

Opposition au projet de construction d'une nouvelle serre au Jardin botanique de Lausanne

En Novembre 2015, la commune de Lasanne a mis à l'enquête le projet de construction d'une serre pour plantes carnivores au jardin botanique de Montriond à Lausanne. Après examen des plans d'enquête et discussion au sein de notre Commission Technique, nous avons pris la décision de déposer une opposition à cette construction pour les raisons suivantes:

Le jardin botanique de la colline de Montriond a été réalisé en 1937–1946 par l'architecte Alphonse Laverrière (1872-1954) sur mandat de la Commune. Il s'agissait alors «d'organiser dans un ensemble cohérent des éléments répondant à des critères aussi disparates qu'une rocaille, une disposition de plantes dictée par des impératifs didactiques, ou la conservation de fleurs fanées pour en récolter les graines»[1]. Mission accomplie avec succès puisque l'ensemble a été porté a l'inventaire cantonal le 11 février 2002 et figure, depuis à l'inventaire fédéral des biens culturels avec le degré de protection «A», le plus élevé de la Protection des Biens Culturels (PBCA du 01.01.1995).

On accède au jardin en passant sous un portique à dalle ajourée. Les quelques marches subtilement disposées vers la gauche, permettent de rejoindre l'allée principale qui conduit au pavillon abritant la mosaïque de Marcel Poncet créée en 1946. Cette allée est bordée d'un côté d'une rocaille et de l'autre d'une plate-bande faite de bordures et de divisions intérieures en buis soigneusement taillée. Au delà de la rocaille, l'allée se prolonge, bordée de chaque côté par les plates-bandes de buis. Tout ce dispositif d'origine est essentiel pour la qualité des aménagements extérieurs, il accompagne harmonieusement le visiteur lors de son entrée dans le jardin.

La nouvelle serre est prévue sans aucun ménagement sur la plate-bande bordant l'allée et en occupe la totalité en touchant le bord sud de l'allée principale. Elle s'étend ensuite sur une très grande longueur, pratiquement jusqu'au musée. Par son volume considérable, et par son implantation, la serre détruit irrémédiablement le dispositif actuel d'accès et porte une atteinte sévère à la qualité des aménagements d'origine. Non seulement elle réduit l'accès à un goulet d'étranglement mais elle cache, en partie, le pavillon historique inscrit à l'inventaire cantonal avec la note «2». Elle masque aussi

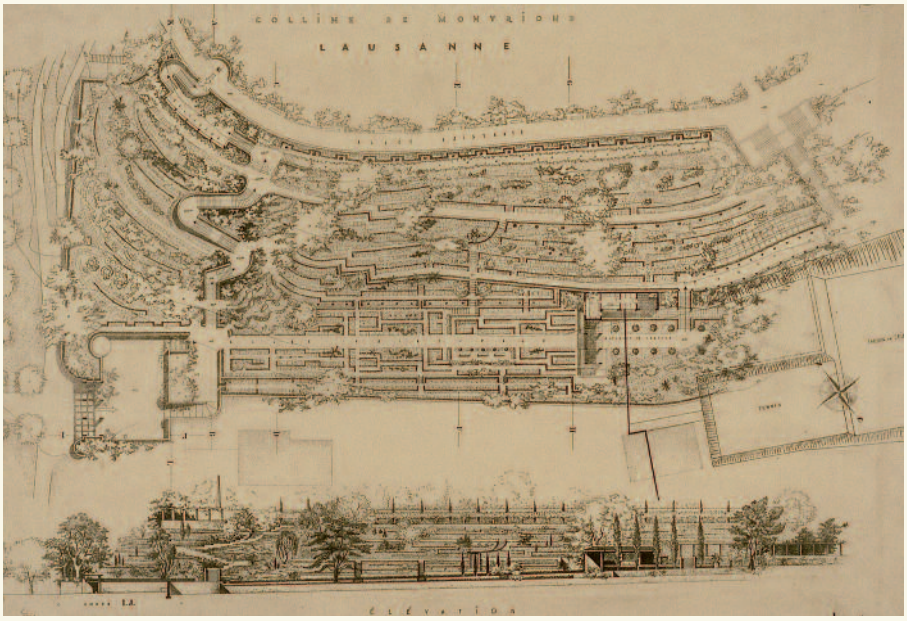

la perspective de l'allée principale, détruisant ainsi la composition axiale voulue par Laverrière. De plus, par cette implantation, la serre cache complètement la villa Verdeil. Ce beau bâtiment construit dès 1824 par l'architecte Henri Perregaux porte la note «3» au recensement architectural. Bien que ne faisant pas partie du domaine du jardin botanique, ce bâtiment est particulièrement bien visible depuis l'allée principale et valorise le site en donnant l'impression d'en faire partie.

Pour toutes ces raisons nous avons pris la décision de faire opposition au projet tout en précisant que nous ne sommes pas opposés par principe à la construction de serre, pour autant que celle-ci se situe à un endroit ne portant pas atteinte aux qualités essentielles des aménagements réalisés par Laverrière.

Alexandre Antipas, architecte, membre de la commission technique

[1]Alphonse Laverrière 1872-1954, *Les archives de la construction moderne, dir.* P. Frey, pp.155-157.

Vue de l'allée principale avec, à droite, les gabarits de la construction contestée

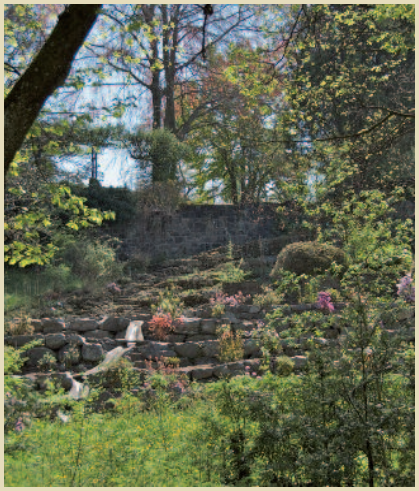

Hic Flora recludit opes

C'est ici que la déesse Flore conserve ses trésors

Mosaïque de Marcel Poncet 1894-

Une petite partie du budget d'une nouvelle construction est traditionnellement consacrée à la réalisation d'une œuvre d'art. C'est le cas, en 1946, pour le jardin botanique de Montriond.

«…un tableau de Poncet, qu'il s'agisse d'un personnage, saisi dans toute son humanité, tel un héros de Balzac, ou de fleurs assemblées dans un verre, c'est un monde nouveau qui vous apparaît, au-delà des rides d'un visage, ou de la carnation vive des pétales. Oui, Poncet nous introduit dans un espace poétique, mais, il faut l'ajouter, toujours, et seulement, par les moyens propres à son art. Humble devant les splendeurs de la création, quelle que soit l'apparence qu'elles revêtent, il ne se propose que de peindre le réel, mais à ce réel, Poncet restitue sa fraîcheur, sa pureté originelle. Qualité rare, la grandeur apparaît, comme fatalement, dans tout ce qu'il crée. N'est-ce pas une déesse, vraiment, qui vient d'entrer dans ce pavillon du Jardin botanique de Montriond ?

La noblesse de son port, la beauté sereine de ses mouvements, auxquels l'artiste a su donner tant d'intensité expressive, par l'opposition des tons chauds et froids, par la disposition des joints accentuant le rythme des formes, révèlent mieux que ses attributs mêmes la présence de Flore. Mosaïque, en son cadre de grès, combien vivante ! Qu'un rideau de jasmin, plus tard, tamise la lumière et, de ce pavillon fasse un vrai reposoir, et le sourire de Flore à tous dispensera sa paix et sa joie, au seuil d'un jardin si digne de son auguste protection.»

Edmond Henri Crisinel, journaliste, le 27.03.1946

Texte figurant dans le livre d'or de l'inauguration du Jardin de Montriond

M. Broulis au Domaine de La Doges le 24 juin 2015 lors de la séance hebdomadaire du Conseil d'Etat au siège de la section.

Patrimoine de l'Etat: une gestion utile et responsable

par M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat

L'annonce début juillet de la mise en vente par l'Etat d'une vingtaine de ses cures ne répondant plus aux missions de l'Eglise ni du service public a déclenché une vive réaction d'hostilité dans les pages du bulletin «A Suivre» du mois de septembre. Ce projet qui s'inscrit pleinement dans la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud ne doit cependant pas occulter l'action permanente et résolue du Canton en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur de son très riche patrimoine bâti. Petit tour du propriétaire.

La gestion du patrimoine de l'Etat n'est nullement improvisée, ni le fait de la volonté d'une seule personne. Elle résulte d'une vision politique partagée par le Collège gouvernemental et validée par le Parlement. Cette vision s'inscrit dans la durée, elle repose sur des lignes directrices adoptées en 2011, pendant la législature précédente, qui fixent les missions du Canton et ses objectifs à l'horizon 2020. La stratégie immobilière de l'Etat de Vaud s'appuie sur cinq piliers, dont le quatrième: préserver et valoriser le patrimoine.

«L'Etat doit jouer un rôle exemplaire, peut-on lire dans ce document, autant dans l'identification et la conservation de ce patrimoine que dans l'optimisation des investissements nécessaires à sa valorisation. Y maintenir un usage qualifié revient à en garantir la pérennité.» Depuis le retour il y a une dizaine d'années aux chiffres noirs et la réduction spectaculaire de sa dette, l'Etat de Vaud consacre des budgets importants et toujours croissants à l'entretien comme au développement de son patrimoine construit.

L'ensemble des biens immobiliers de l'Etat compte environ 1400 bâtiments, dont le quart a été reconnu en note 1, 2 ou 3 pour ses qualités historique, esthétique ou matérielle. Ce sont donc plus de 300 objets propriétés du Canton qui sont placés aujourd'hui sous protection patrimoniale, que ce soit en termes de classement, d'inventaire ou de protection générale. Depuis 1969, ce rôle est dévolu à la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). On peut rappeler qu'en Suisse, le canton de Vaud a fait œuvre de pionnier en publiant, en 1898 déjà, la première loi sur la conservation des monuments.

Au cœur de cet héritage, quatre édifices occupent une place hors catégorie, hautement symbolique des Autorités et pouvoirs du Canton. Chacun à sa manière, tous les quatre font l'objet actuellement d'opérations majeures de sauvegarde ou de valorisation. Vétuste et fortement dégradé, le Château cantonal Saint-Maire vit en ce moment le prologue du chantier centenaire de sa restauration. En pleins travaux de reconstruction de son côté, le Parlement vaudois doit adapter son projet d'aménagement intérieur à la mise en valeur de la fresque du XIVe siècle récemment découverte.

En outre, les importants travaux de réhabilitation de la cathédrale Notre-Dame franchissent un nouveau cap avec l'ouverture cet été du chantier de conservation du portail Montfalcon qui entoure l'entrée principale de l'ouvrage. Dans le cadre de sa politique immobilière enfin, l'Etat propriétaire de ses locaux vient d'acquérir de la Ville de Lausanne le Palais de justice de Montbenon, dont l'architecture du XIXe siècle est classée d'importance nationale et qui abritait à l'origine le Tribunal fédéral.

Pour représentatifs qu'ils soient, ces quatre exemples lausannois ne sauraient éclipser les nombreuses interventions de l'Etat en d'autres sites historiques du canton. Dans le Nord Vaudois notamment, où les travaux de consolidation et de sécurisation des vestiges du théâtre romain d'Avenches touchent à leur fin. Fermée deux ans au public à cause de la dangerosité de ses marches, la tour médiévale de Saint-Martin-du-Chêne à Molondin a rouvert cet été après la pause d'un nouvel escalier.

Menée conjointement avec les communes environnantes, cette réalisation qui paraît mineure au regard d'autres projets en cours n'en est pas moins emblématique du rôle de l'Etat qui répond au plus près des besoins, agit en facilitateur et cherche des solutions pragmatiques entre acteurs publics et privés. Une entremise qui a permis également de lancer à fin 2013 le vaste chantier de conservation et restauration de l'Abbatiale de Payerne, propriété de la commune, en partenariat avec différentes institutions dont la Confédération. Tout récemment encore, le Conseil d'Etat s'est engagé à réunir des partenaires afin d'assainir et de pérenniser l'exploitation du Château de la Sarraz reconnu par le Label Patrimoine européen.

Une autre mission fondamentale incombe au Canton: la promotion de son patrimoine. L'une des façons les plus efficaces de le protéger est de le faire connaître le plus largement possible, est un objectif de la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud. Dans les domaines scientifique, pédagogique, artistique ou encore touristique, l'Etat publie des ouvrages, développe des bases de données en ligne, mène des campagnes de sensibilisation, organise des colloques, des cours et des visites.

Chaque année depuis 22 ans, il ouvre ses bâtiments les plus significatifs au grand public à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (JEP). Tous les sites et monuments évoqués plus haut ont figuré au programme des plus récentes éditions de cette manifestation à la fois culturelle et populaire, que le Département en charge du patrimoine a entrepris de redynamiser au cours de l'actuelle législature. Avec une moyenne de plus de 10'000 visiteurs ces dernières années et quelque 15'000 en 2015, Vaud représente à lui seul près de la moitié de la fréquentation totale des cantons romands.

Trois chantiers actuels et emblématiques

1. Restauration centenaire du Château cantonal

Construit de 1400 à 1430 en molasse et brique rouge, le Château Saint-Maire est l'un des plus important ouvrage fortifié de la fin du Moyen Âge dans la région. Il tire sa singularité de la pérennité de la fonction dirigeante qui s'y exerce, depuis la résidence de l'évêque jusqu'à l'actuel siège du Conseil d'Etat en passant par l'autorité des baillis bernois.

A l'intérieur, les aménagements médiévaux puis de la Renaissance sont partiellement conservés. Cependant, la forte dégradation des murs extérieurs comme la vétusté des équipements techniques nécessitaient un projet de réhabilitation globale pour une sauvegarde à long terme. Les travaux préparatoires se sont déroulés cet automne, et le chantier a débuté officiellement le 11 décembre pour une remise en service de l'édifice prévue au premier semestre 2018.

2. Sauvegarde archéologique sur le chantier du Parlement

Entamée en mars 2014, la reconstruction du Parlement vaudois se poursuit sur le site Perregaux. Le bilan des fouilles archéologiques se révèle plus riche qu'attendu. Les vestiges s'échelonnent du Haut Moyen Âge jusqu'au XII[e] siècle et comprennent notamment une sépulture mérovingienne et des blocs calcaire sculptés provenant probablement d'une église primitive dédiée à Saint Thyrse.

En octobre 2014, Les archéologues mettaient au jour un fragment de peinture murale remontant au début du XIV[e] siècle. Invisible jusque-là, cet ouvrage présente

plusieurs niveaux décoratifs d'une technique picturale remarquable. La datation assez précise de cette fresque en fait l'une des plus anciennes connues en Suisse. Relativement bien conservée quoique fragilisée par le temps, la peinture a nécessité des travaux urgents de consolidation. Les spécialistes mettent tout en œuvre pour restaurer cette œuvre qui sera exposée au public in situ dans le cadre d'un nouvel aménagement intérieur du projet architectural. Réouverture prévue au premier semestre 2017.

3. Conservation du portail de la cathédrale

Le portail sculpté entourant l'entrée principale de la cathédrale de Lausanne a été ébauché en 1515 sous l'impulsion de l'évêque Aymon de Montfalcon. Il a été reconstruit entre 1892 et 1909 par le sculpteur vaudois Raphaël Lugeon en calcaire de Lens (Gard), un matériau plus résistant que la molasse locale utilisée à l'origine. Le chantier actuel a pour objectif la conservation des sculptures de la fin du XIX[e] siècle. Il se limite à supprimer les micro-organismes et la croûte noire qui se sont développés depuis plus d'un siècle sur la pierre.

Entrepris en juillet 2015, les travaux devraient durer une année, durant laquelle l'ouvrage n'est plus visible. Leur lustre retrouvé, les sculptures du portail seront au centre d'une exposition originale à la cathédrale, dans le cadre des nombreux événements qui marqueront en 2017 le jubilé de la Réformation.

Distinction vaudoise du Patrimoine 2016 décernée aux «Archives de la construction moderne» Acm

Comme tous les deux ans, nous remettrons, cette année, notre «Distinction vaudoise du Patrimoine». Le comité à décidé d'honorer en 2016, les «Archives de la construction moderne» Acm. Notre «A Suivre» N° 64 de septembre 2014[1] a permis aux Acm de se présenter et de vous faire part des trésors qu'elles gardent et gèrent précieusement. De nombreux documents de ces archives ont permis d'illustrer nos articles sur les architectes vaudois de la fin du 19e et du début du 20e siècle.

Créées en 1988 par le Professeur Pierre Frey, les «Archives de la construction moderne» sont une unité de l'Institut d'architecture de la Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit de l'EPFL. Leur but est la collecte, la conservation et la mise en valeur du patrimoine constitué par les fonds d'archives des bureaux d'architectes, d'ingénieurs et ceux d'entreprises du secteur de la construction. De tels documents sont essentiels à la lecture, à l'analyse et à la compréhension de l'histoire de l'environnement construit et fondamentaux pour la recherche scientifique, la valorisation et la sauvegarde du patrimoine bâti.

Notre collaboration avec les Acm, en particulier avec Mme Joëlle Neuenschwander Feihl et M. Jean-Daniel Chavan, nous a permis de faire découvrir la richesse de ces archives à nos membres qui apprécient énormément notre rubrique «Architectes vaudois à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle».

Pour toutes ces raisons, notre comité a décidé, lors de sa séance du 10 septembre 2015, d'honorer les Acm par notre distinction 2016. En effet, le travail et le soin apporté à la conservation de ce riche patrimoine mérite qu'il soit mis en évidence.

La distinction sera remise officiellement par M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis lors de notre Assemblée Générale, le samedi 18 juin prochain à l'EPFL. Merci de bien vouloir retenir cette date.

Villa de Grandi à Corseaux (Fonds A. Sartoris)

Gare de Vallorbe (Fonds Taillens & Dubois)

Tour 24h à Lausanne (Fonds J.-M. Lamunière)

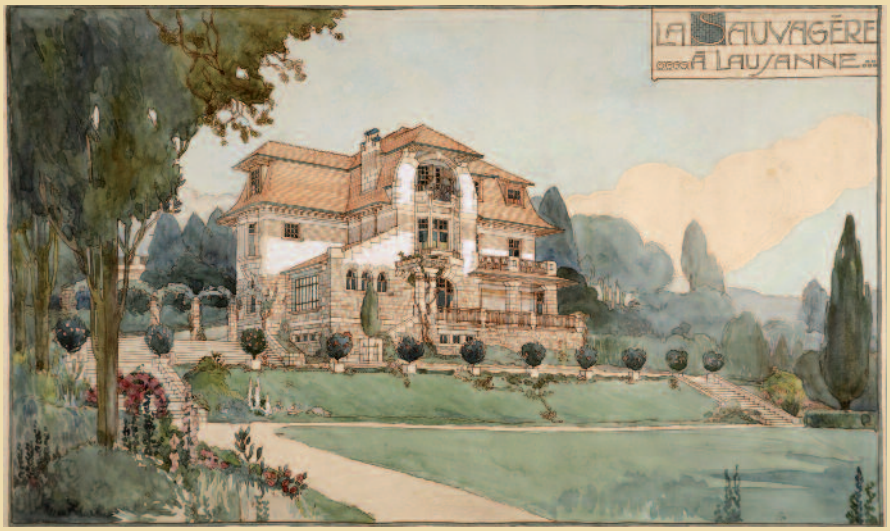

Villa la Sauvagère à Lausanne (Fonds A. Laverrière)

Trois décennies d'engagement au service du patrimoine

Le livre *Architecture et Patrimoine. Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal vaudois de 1972 à 1998,* édité cette année sous ma direction, évoque une période charnière durant laquelle le nouveau Service des bâtiments de l'Etat de Vaud est profondément réorganisé. En effet, au delà de sa mission traditionnelle de construction et maintenance d'immeubles institutionnels, le même Service se vit confier, dès 1969, la responsabilité de l'archéologie et de la conservation des monuments historiques, précédemment gérés par le Département de l'Instruction Publique. Ceci est dû à l'initiative de Jean-Pierre Vouga, prédécesseur de Jean-Pierre Dresco, qui avait de bonnes raisons de s'inquiéter de ces domaines qui, ayant été à l'avant-garde au début du XXe siècle, avaient régressé au point d'être réduits, au début des années 1970, à un seul demi-poste administratif.

Les trois dernières décennies du siècle dernier furent ainsi vouées en grande partie à «professionnaliser» la gestion de l'archéologie et des monuments historiques cantonaux par, d'une part, une politique de délégation à des spécialistes et, d'autre part, une large ouverture envers des équipes pluridisciplinaires du secteur privé. Une nouvelle section, dirigée conjointement par l'archéologue cantonal Denis Weidmann et le conservateur cantonal Eric Teysseire, (appuyés par toute une série de collaborateurs et d'intervenants extérieurs ou privés cités dans le livre), développa une politique de «prévention» en constituant des «bases de données» aussi exhaustives que possible, à l'image de la carte archéologique cantonale et du recensement architectural. Ces recueils ont permis d'anticiper les dangers encourus par le patrimoine bâti et de réagir en toute connaissance de cause. De plus, ont été mises en œuvre des nouvelles méthodes qu'offrait la technologie de l'époque. Le travail de ces équipes se partageait ainsi entre des recherches spécifiques, améliorant la connaissance de leurs domaines, et les relations quotidiennes avec les nécessités du terrain.

La connivence des équipes du patrimoine avec les autres sections du Service des bâtiments – notamment celle chargée de la maintenance et de la restauration du propre patrimoine bâti de l'Etat – constituait une source d'échanges très fructueuse. L'exemple, encore aujourd'hui d'actualité, de la restauration des cures cantonales a ainsi permis d'accumuler des expériences servant de démonstration à des opérations privées. Ce genre de collaborations, largement pluridisciplinaires, permit aussi à des professionnels non spécialisés de se familiariser avec les techniques de conservation et d'appliquer ces acquis dans leur pratique courante.

Le livre met notamment en évidence le fait que l'intérêt général pour la conservation du patrimoine bâti dépend largement de la situation économique et sociale de la période considérée. Dans cette optique, on peut envisager que les dernières décennies du XXe siècle représentent une phase transitoire entre les élans des années du second après-guerre et les doutes du siècle suivant. Il a semblé aux auteurs ayant participé à ce livre, que les «aventures» du Service des bâtiments du canton de Vaud de la «période Dresco» étaient suffisamment représentatives d'une époque pour être racontées comme un moment phare déjà entré dans l'histoire de notre région.

Bruno Marchand,
professeur EPFL

Bruno Marchand (éd.), Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal de 1972 à 1998, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2015

Auteurs: Lorette Coen, Ana Quintero, Christophe Amsler, Alexandre Antipas, Charles Kleiber, Bruno Marchand, Eric Teysseire, Denis Weidmann

La saga des stades de Lausanne

Quelques jours avant Noël, les journaux ont annoncé la mise à l'enquête du plan partiel d'affectation pour le stade de football de la Tuillière, dans le quartier de la Blécherette à Lausanne. C'est donc une des premières opérations officielles vers la réalisation de ce nouveau stade appelé à remplacer celui de la Pontaise, ce fameux stade que les Autorités lausannoises veulent à tout prix démolir nonobstant les protestations des défenseurs du patrimoine.

La date de cette annonce, intervenant dans une période de fêtes et de vacances, a-t-elle été choisie pour faire passer plus facilement cette procédure?

Affaire à suivre !

La vente de «l'Écu d'Or» 2016 se fera en faveur des jardins et des espaces verts

http://www.ecudor.ch

Depuis 1946, Patrimoine suisse et Pro Natura unissent leurs efforts, à travers la vente de «l'Écu d'Or», pour sauvegarder notre cadre de vie. Les recettes de la vente de «l'Écu d'Or» servent chaque année à soutenir d'importants projets de protection des espaces naturels, des sites construits et des monuments historiques mais aussi à préserver et à promouvoir la faune et la flore indigènes. «L'Écu d'Or» est une marque protégée, réservée à des projets de protection du patrimoine et de la nature.

Le Parc Roussy
La Tour-de-Peilz

La section vaudoise participera activement à l'action «Écu d'Or» en organisant divers événements

La section vaudoise de Patrimoine Suisse participera activement à cette action en organisant divers événements tels que visites, animations culturelles, rencontres, etc. Le programme est actuellement en préparation et sera publié dans le prochain journal «A Suivre», au printemps prochain.

Nous souhaitons néanmoins, en guise de préambule, attirer votre attention sur un endroit remarquable de la Tour-de-Peilz, au bord du lac: le Jardin Roussy. Aujourd'hui, cet endroit fait l'objet d'un débat public concernant l'utilisation éventuelle de ce lieu pour y construire un skatepark. Sans vouloir préjuger de la décision politique, nous offrons aujourd'hui l'occasion à l'Association «Sauver le Jardin Roussy» le droit à la parole dont le but est de préserver ce lieu magique. Notre souhait est d'attirer l'attention de la population sur la valeur de ce site et à la nécessité de le conserver intact.

Message de l'Association «Sauver le Jardin Roussy»

Le beau jardin Roussy, à disposition de la population de La Tour-de-Peilz, depuis 1911, a fait l'objet, en avril 2014, d'une mise à l'enquête au sujet de la construction d'un Skate-Parc de 450 m² de béton. Cette aire devrait être construite au cœur du jardin, en lieu et place du biotope créé en 1983 par les jardiniers de la Commune.

Le jardin Roussy, jardin paysager historique, est en zone de verdure. Il figure à l'Inventaire des Jardins historiques du Canton de Vaud. Des arbres protégés tels que: Ginkgo biloba, Hêtre Pourpre, Magnolia, Cèdre Atlantis; ainsi qu'une fontaine de 1850 classée au recensement architectural et une ancienne grotte donnent une grande valeur à ce site.

Il a fallu une pétition pour aborder le sujet auprès de la Municipalité. 2'098 signatures ont été obtenues dont 1'291 habitants de la Tour-de-Peilz. A l'origine, l'emplacement du jardin était une grève. Celle-ci a été comblée pour réaliser un quai conquis sur le lac et rejoindre le quai de Vevey. Ce projet de grande envergure a été inauguré le 25 novembre 1911 par le Syndic M. Genton. A cette occasion et pour empêcher toutes nouvelles constructions sur cet espace, Emile-Louis Roussy a fait un don de Fr. 100'000.–, permettant à La Commune d'acquérir les terrains privés jouxtant le quai afin d'en faire un lieu de promenade. Le legs de M. Roussy est accompagné d'une prohibition de bâtir pour une durée indéterminée. L'Association «Sauver le Jardin Roussy» forte de plus 300 membres, a été créée le 3 juin 2014. Son dynamisme protègera le jardin. Elle fera appel à toute la population de la Tour-de-Peilz si cela s'avère nécessaire.

Anne Marie Arnaud,
Présidente de l'Association «Sauver le Jardin Roussy»

L'HISTOIRE:

Emile-Louis ROUSSY (1842 – 1920) est le fils de Pierre-Samuel ROUSSY, co-fondateur de Nestlé.

Emile-Louis ROUSSY succède à son père au Conseil d'Administration de Nestlé. Son fils Auguste rejoindra également la tête de Nestlé. L'héritage d'Emile-Louis ROUSSY a concerné, non seulement La Tour-de-Peilz, mais aussi Vevey, le Mont-de-Corsier, et Burier.

Le deuxième fils d'Emile-Louis ROUSSY, Gustave, a fondé à Villejuif, en France, en 1925, le premier Centre Anticancéreux, nommé en 1949: Institut Gustave Roussy.

L'inventaire fédéral ISOS
Résumé du séminaire du 12 novembre 2015

La rencontre annuelle avec les associations de protection du patrimoine, que nous avons tenue le 12.11.2015 à la Doges, avait comme thème l'inventaire fédéral ISOS. Faisant suite à l'article y relatif, paru dans le No 67 de «A Suivre», il nous a semblé utile de prolonger la réflexion en informant de manière plus directe les associations. Pour cela nous avons fait appel à deux orateurs de valeur, Mme Marcia Haldemann, en sa qualité de responsable de projet ISOS à l'office fédéral de la culture et M. Benoît Dubosson, en tant que responsable de l'unité Recensements architecturaux, à la section cantonale des monuments et sites.

Les deux exposés furent captivants et très instructifs pour les personnes qui ont pu participer à cette rencontre et nous tenons ici à réitérer nos vifs remerciements à nos deux orateurs invités.

La rencontre annuelle avec les associations de protection du patrimoine, que nous avons tenue le 12.11.2015 à la Doges, avait comme thème l'inventaire fédéral ISOS. Faisant suite à l'article y relatif, paru dans le N° 67 de «A Suivre», il nous a semblé utile de prolonger la réflexion en informant de manière plus directe les associations. Pour cela nous avons fait appel à deux orateurs de valeur, Mme Marcia Haldemann, en sa qualité de responsable de projet ISOS à l'office fédéral de la culture et M. Benoît Dubosson, en tant que responsable de l'unité Recensements architecturaux, à la section cantonale des monuments et sites.

Les deux exposés furent captivants et très instructifs pour les personnes qui ont pu participer à cette rencontre et nous tenons ici à réitérer nos vifs remerciements à nos deux orateurs invités.

Dans un premier temps Mme Haldemann a brossé l'historique et décrit en détail la méthode d'élaboration et le contenu de cet inventaire fédéral qui est, cela mérite d'être souligné, unique au monde dans la mesure où il analyse et évalue tous les sites construits du pays, comprenant au moins dix bâtiments, sur la base de critères stricts et selon une systématique rigoureuse. A préciser que l'ISOS n'examine pas les bâtiments isolés, car ceux-ci font l'objet de recensements et d'évaluations cantonales.

L'inventaire ISOS trouve sa raison d'être dans la Constitution fédérale (Art. 78). Il se fonde ensuite sur l'article 5 de la Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) qui charge le Conseil fédéral d'établir «après avoir pris l'avis des cantons, des inventaires d'objets d'importance nationale» et l'article 6 qui précise que «L'inscription d'un objet d'importance nationale dans un inventaire fédéral indique que l'objet mérite spécialement d'être conservé intact…».

L'arrêt du Tribunal fédéral Rüti ZH (ATF 135 II 2009) a confirmé l'importance essentielle des inventaires fédéraux et précisé **qu'il existe pour les cantons et les communes une obligation de tenir compte de ces inventaires fédéraux aussi dans l'exécution des tâches cantonales et communales.**

Prenant ensuite le relais, M. Dubosson, après avoir rappelé l'organisation de la section cantonale des Monuments et Sites, a passé en revue la manière dont la loi prévoit la répercussion de l'ISOS sur les plans cantonal et communal. Il a rappelé que, conformément à l'article 17 de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), les objectifs de protection de l'inventaire ISOS doivent être traduits dans les plans d'affectation par des dispositions spécifiques soit par la définition de zones à protéger soit par d'autres mesures adéquates.

La Loi vaudoise sur la protection de la nature et des sites (LPNMS) prévoit par son article 49 que «Un inventaire sera dressé de tous les monuments…qui méritent d'être conservés…» et son règlement d'application précise que «L'inventaire prévu à l'article 49 de la loi est fondé sur le recensement architectural du département et l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)».

De tous ces articles il apparaît qu'aussi bien les communes que les autorités cantonales doivent systématiquement prendre en considération l'ISOS:

– Lorsqu'elles élaborent un plan d'affectation ou un plan directeur

– Lorsqu'elles statuent sur une autorisation spéciale

– Lorsqu'elles délivrent un permis de construire

L'examen systématique des règlements communaux auquel nous avons récemment procédé nous a montré que tel n'était de loin pas le cas. La lettre circulaire que nous avons adressée aux communes (voir à ce propos l'article paru dans « A Suivre » de septembre 2015) ne sera certainement pas suffisante. Il importe maintenant de poursuivre notre action pour que l'ISOS soit répercuté le mieux possible lors de la révision des règlements communaux. Pour cela les associations locales de défense du patrimoine ont un rôle important à jouer car elles sont le mieux à même de suivre les opérations communales de révision de leur règlement. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que depuis peu l'examen de projets d'enquête dans des sites ISOS d'intérêt national n'est plus effectué par la section des monuments et sites. Nous regrettons vivement cet état de fait et nous espérons que le service trouvera les moyens pour exercer à nouveau ce contrôle, indispensable à nos yeux.

De son côté, Patrimoine suisse section vaudoise poursuivra ses efforts sur le plan cantonal et se tiendra, bien entendu, à disposition des associations locales pour tout complément d'information et appui lors d'éventuelles démarches auprès de autorités locales.

Alexandre Antipas

Date à retenir: samedi 18 juin 2016

Assemblée générale annuelle et remise de la Distinction vaudoise du patrimoine 2016 sur le site de l'EPFL à Dorigny.

Toutes les informations seront publiées dans «A Suivre» N° 69 de mai 2016

VOYAGES CULTURELS & VISITES GUIDÉES

Samedi 23 avril 2016

GENTHOD (GE) ET NYON

Propriétés bourgeoises et Temple de Nyon

Transport:	par car
09 h 15	Rendez-vous à la gare de Lausanne (côté nord-ouset)
09 h 30	Départ
10 h 30	**Visite de la propriété «Les Grands Châtillons»,** Genthod. Rez et jardin, présentation par le propriétaire
12 h 00	Repas au Restaurant du Château de Genthod
14 h 15	**Visite du Domaine De Saussure,** (le jardin) Creux-de-Genthod
15 h 30	**Visite des chantiers de restauration du Temple de Nyon et de réhabilitation de l'Eglise Libre,** commentée par N. Delachaux, architecte
17 h 00	Retour sur Lausanne

Prix: **Fr 110.--**
comprenant: transport, visites et repas, (sans boissons)

Le nombre de participants est limité à 25 personnes

LA DOGES «HEURES MUSICALES» PROGRAMME 2016

Dimanche 10 avril

Chiara Enderle
Violoncelle

Des œuvres de:
J.-S. Bach *suites N^os 4 et 6*
G. Cassado *suite*
K. Pendereki *Capricio per Siegfried*

Dimanche 8 mai

Cédric Gremaud
Philippe Boaron
Piano à 4 mains

Des œuvres de:
Brahms
Schubert
Rachmaninov

Vendredi 3 juin

Trio LENITAS

Serge Charlet, *violon*
François Martigné, *alto*
Guillaume Martigné, *violoncelle*

Programme en préparation

Ce concert est gratuit et ouvert au public. Il termine l'Assemblée générale de l'Association des Amis du Trio Lenitas qui se tiendra à La Doges préalablement.

Samedi 9 juillet

LOUISIANA JAZZ TIME

Formation peu courante sous forme de quartet dans le style de musique de La Nouvelle-Orleans. Son répertoire comporte de nombreux titres peu connus qui contribuent à l'originalité et au succès de l'orchestre.

Dimanche 16 octobre

Christian Chamorel
piano

Des œuvres de:
Mendelssohn *6 préludes et fugues*
J.-S. Bach *chorals*
Busoni et Bach
Liszt

Dimanche 11 décembre

Agata Wilewska
soprano

Brigitte Garzia-Capedeville
piano

15 chansons et cantiques de Noël de l'Europe entière.

Nous souhaitons que ce programme retienne votre attention et espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux à nos concerts qui offrent une palette très diversifiée de genres musicaux. Le site internet **www.ladoges.ch** vous informera régulièrement.
Jean-Jacques Thorens, intendant de La Doges, Ch.des Bulesses 154, La Tour-de-Peilz, 021 944 15 20 ou 079 213 93 02